



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS

20 juin 2025

Plan France ruralités 2023-2027 :
Prolonger l'élan des territoires ruraux



Sommaire

ÉDITOS	3
LA RURALITÉ EN FRANCE	7
LE PLAN FRANCE RURALITÉS : DES MESURES CONCRÈTES POUR APPORTER DES SOLUTIONS AU QUOTIDIEN	9
Qu'est-ce que France ruralités ?	9
France ruralités en un coup d'œil	10
Focus sur des mesures phares du plan France ruralités	12
Vu et entendu sur le Tour de France ruralités	18
LES MESURES POUR PROLONGER LE PLAN FRANCE RURALITÉS	20
Focus sur 5 mesures phares	22
AU-DELÀ DE FRANCE RURALITÉS, D'AUTRES ACTIONS CLÉS AU SERVICE DES HABITANTS RURAUX	25
CONCLUSION ET MÉTHODE DE SUIVI DU CIR	33



FRANÇOIS BAYROU
Premier ministre

Le Gouvernement s'est donné pour mission de renouer avec une politique cruciale dans le projet de réconciliation et de refondation qu'il porte : l'aménagement équilibré du territoire.

Les campagnes et leurs 22 millions d'habitants sont au cœur de cette ambition. La désindustrialisation a contribué au phénomène de métropolisation de notre pays, au point que la moitié des emplois se situe aujourd'hui dans les aires de plus de 500 000 habitants. Cet éloignement des activités économiques a favorisé celui d'un grand nombre de services premiers : transports, soins, formation, culture. Il a également emporté une conséquence majeure pour la vie civique, puisque les campagnes ont été comme effacées d'une grande partie du paysage médiatique et politique. À la rupture de la promesse républicaine s'est ajouté un grave manque de reconnaissance, dont ont témoigné sur nos ronds-points les participants au mouvement des « Gilets jaunes ».

Des actions ont été entreprises pour réduire cette fracture. Les programmes de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires – Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir – accompagnent depuis plusieurs années un grand nombre de municipalités dans leur effort de renouveau. Le plan France ruralités lancé en 2023 par Elisabeth Borne a permis de réaliser plusieurs progrès, notamment en matière de développement du commerce, d'accès à l'éducation, aux soins et à la culture. Mais davantage doit être fait pour que les campagnes, si riches de potentiel, si attirantes

pour un grand nombre de nos concitoyens, si innovantes à bien des égards, transforment leurs possibilités en réalité.

Nous prenons aujourd'hui une série de mesures pour accompagner les élus dans cet effort. Ces mesures, choisies sur la base d'une évaluation des dispositifs existants, visent à consolider et amplifier ceux qui ont déjà fait leurs preuves. Elles concernent des domaines aussi cruciaux que l'égalité des chances, l'accès aux services de santé, la rénovation des logements, la sécurité et la culture.

Nous prenons également des mesures pour le développement économique des campagnes, qu'il soit industriel, artisanal, agricole ou commercial. Partout, la reconquête de la production doit devenir notre obsession : il en va de l'équilibre général de notre société. En matière d'aménagement du territoire, l'enjeu est premier : il ne pourra y avoir d'équilibre du territoire sans répartition équilibrée de la production.

Les communes rurales peuvent être des foyers de vitalité, qui attirent par la vie de proximité qu'ils offrent, un rapport spécifique à l'espace et au temps, la grande beauté des paysages et du patrimoine. Mais un foyer, c'est-à-dire un feu, ne prend que si plusieurs braises sont rapprochées : c'est pourquoi il nous faut agir de façon coordonnée sur tous les obstacles qui empêchent encore les campagnes de réaliser leur potentiel. C'est tout le sens de ce Comité interministériel aux ruralités, des actions que nous prenons aujourd'hui et des orientations que nous engageons pour les années à venir.



FRANÇOIS REBSAMEN

Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

La ruralité est au cœur de l'identité de notre pays. Elle est une richesse, une force, un territoire de vie, de culture, d'innovation et de résilience. Trop longtemps considérée comme périphérique ou en marge, elle est aujourd'hui au centre de nos priorités. Ce Comité interministériel aux ruralités incarne notre volonté collective de reconnaître pleinement sa place dans le développement équilibré de la nation.

Agir pour la ruralité, c'est répondre à une exigence d'équité territoriale. C'est garantir que chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, ait accès aux mêmes services publics, aux mêmes opportunités, à la même qualité de vie. C'est refuser que l'éloignement géographique se traduise en inégalités sociales, économiques ou numériques.

Il est ainsi important d'adapter l'action publique aux réalités locales, de faire confiance aux territoires, à leurs élus, à leurs habitants. Car les solutions efficaces sont souvent celles qui émergent du terrain, en réponse aux besoins concrets.

Ce Comité interministériel est l'expression d'une mobilisation de l'ensemble du Gouvernement pour porter une politique rurale ambitieuse, cohérente et coordonnée. Qu'il s'agisse d'accès aux soins, de mobilité, d'éducation, de logement, d'emploi ou de transition écologique, nous avons le devoir d'agir de manière transversale et concrète.

Notre ambition est claire : faire des territoires ruraux des espaces d'avenir. Ils ne sont pas les témoins d'un passé révolu, mais les acteurs d'un futur désirable. Ils concentrent des dynamiques agricoles, artisanales, industrielles, touristiques, culturelles et citoyennes qu'il nous revient de soutenir et de valoriser.

La ruralité n'attend plus de discours, elle appelle des actes. Et ce Comité interministériel en est une réponse forte. Je tiens à saluer ici l'engagement de tous les acteurs mobilisés – élus locaux, associations, citoyens – qui font vivre la ruralité au quotidien. Ensemble, poursuivons ce chemin d'équité, de confiance et de responsabilité partagée.



FRANÇOISE GATEL

Ministre déléguée chargée de la ruralité

22 millions d'habitants et 88% des communes françaises : telle est aujourd'hui la place prépondérante de la ruralité en France. Et pourtant, les territoires ruraux font rarement la une des journaux nationaux.

Là où la ville demeure une évidence, la ruralité, ou plutôt les ruralités, tant elles sont diverses, ont longtemps été les grandes absentes dans la conception des politiques publiques nationales et l'élaboration des normes. Pourtant, les territoires ruraux sont de véritables laboratoires de modernité, porteurs de solutions innovantes et audacieuses, au service d'une vision d'avenir pour notre pays.

Depuis quelques années, grâce à l'engagement de nombreux élus locaux, nous avons contribué à remettre la ruralité au cœur du débat public, à travers des dispositifs ambitieux, comme le plan France ruralités, lancé en 2023 par Élisabeth Borne. Dès mon arrivée au Gouvernement, il y a près de dix mois, j'ai souhaité engager un travail d'évaluation rigoureux, qui repose sur deux approches complémentaires.

J'ai eu recours à des outils d'analyse objectifs : des indicateurs d'impact suivis par les préfetures, de nombreux échanges avec les ministères, dont je salue la forte mobilisation, ainsi que des rapports produits par les corps d'inspection, sans oublier l'apport précieux de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, acteur central de la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire.

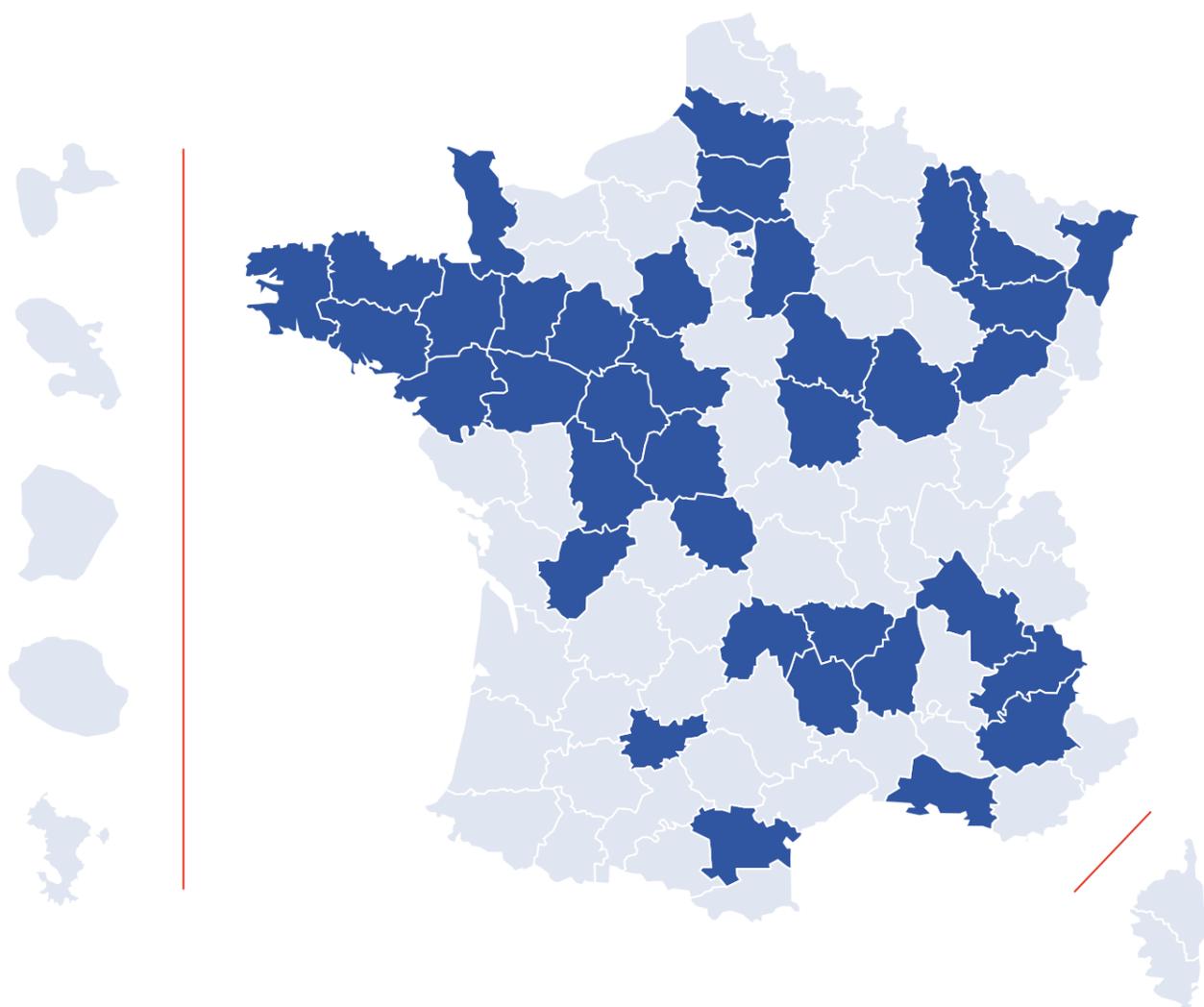
À cette évaluation technique, j'ai souhaité associer une approche de proximité. Le Tour de France ruralités, que j'ai initié au mois de février, m'a conduite dans 40 départements, à la rencontre de celles et ceux qui incarnent ce plan et le font vivre sur le terrain. Lors de mes échanges avec les élus et les citoyens, j'ai pu constater les effets réels des dispositifs, mais aussi identifier ce qui doit être adapté, renforcé ou simplifié.

Si je dis souvent que la ruralité ne se façonne pas boulevard Saint-Germain, ce travail de coconstruction s'est néanmoins poursuivi au ministère avec des groupes de travail thématiques réunissant élus et parlementaires autour de quatre priorités essentielles : l'accès aux services – notamment à la santé et à l'éducation –, le logement, la mobilité et la sécurité dans les territoires ruraux.

L'ensemble de ces réflexions fait enfin l'objet d'un travail étroit avec les associations d'élus, en particulier l'Association des maires de France et l'Association des maires ruraux de France, ainsi qu'avec les sous-préfets à la ruralité, dont l'action sur le terrain est déterminante.

Ainsi, ce Comité interministériel aux ruralités marque une étape importante. Il est l'occasion d'échanger, de revenir sur les réussites passées et, surtout, de préparer l'avenir. Un avenir où nous souhaitons que la ruralité puisse être l'endroit d'où l'on vient et que l'on choisit de quitter ; mais aussi un lieu où l'on choisit de rester, de revenir ou de s'installer, même quand on n'en vient pas. Un avenir où ruralité puisse être synonyme de modernité et surtout, de possibilités.

Carte des 40 départements du Tour de France ruralités de Françoise GATEL au 20 juin 2025



Mobilisation

Le comité interministériel des ruralités (CIR) 2025 à Mirecourt s'impose comme une étape structurante de l'engagement gouvernemental. Cette rencontre démontre aussi l'implication de tous les membres du Gouvernement, dans sa transversalité. Autour du Premier ministre, sont réunis :

- Mme **Élisabeth BORNE**, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- M. **François REBSAMEN**, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation
- Mme **Annie GENEVARD**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- M. **François-Noël BUFFET**, ministre auprès du ministre de l'Intérieur
- Mme **Charlotte PARMENTIER-LECOCQ**, ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargée de l'Autonomie et du Handicap
- Mme **Véronique LOUWAGIE**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Économie sociale et solidaire
- Mme **Françoise GATEL**, ministre déléguée, chargée de la Ruralité.

1/ LA RURALITÉ EN FRANCE

Qu'est-ce que la ruralité ?

Jusqu'en 2020, l'Insee caractérisait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine. Désormais, la ruralité est définie comme l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses. Elle a donc sa propre définition.

LA RURALITÉ EN FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES :

88 %
des communes
françaises
sont des communes rurales

32,6 %
de la population
française
22 millions d'habitants

31 %
de l'emploi
industriel
se situe dans le rural. L'industrie est même 1,7 fois plus présente en milieu rural que l'ensemble de l'activité privée hors agriculture

15,3 %
des Français vivent dans des bourgs ruraux

14,9 %
des Français vivent dans des communes rurales à habitat dispersé (où les habitants sont éloignés les uns des autres)

Les ruralités contiennent
90 %
des surfaces protégées
françaises et possèdent de nombreuses ressources, indispensables à la transition écologique (forêts, eau, sols, biodiversité, etc.).

2,4 %
des Français vivent dans des communes rurales à habitat très dispersé (où les habitants sont très éloignés les uns des autres)

48 %
des actifs en
emploi
résidant dans une zone rurale travaillent en zone urbaine

Pas une ruralité, mais des ruralités

On dit « la ruralité » comme dans l’imaginaire commun on pourrait dire « la montagne » ou « le littoral », mais il existe des réalités de terrain différentes :

- Une ruralité autour des villes, où travaillent les habitants ruraux.
- Une deuxième ruralité qui est celle des anciens chefs-lieux de canton, qui ont déjà un certain niveau de services publics, souvent un collège.
- La troisième, moins importante en popula-

tion, est la ruralité orientée vers la production, la ruralité essentiellement agricole ou ouvrière, qui subit de longue date une baisse démographique et connaît aujourd’hui un vieillissement de la population.

- La quatrième ruralité se développe grâce au tourisme.

2/ LE PLAN FRANCE RURALITÉS : DES MESURES CONCRÈTES POUR APPORTER DES SOLUTIONS AU QUOTIDIEN

QU’EST-CE QUE FRANCE RURALITÉS ?

Lancé en 2019, l’Agenda rural était un plan d’action de 181 mesures pour les territoires ruraux. **Dans une démarche similaire à celle qui nous occupe aujourd’hui, d’évaluation et de bilan conduite en 2022, l’Agenda Rural a évolué en 2023 pour devenir France ruralités.**

France ruralités vise à garantir un avenir plus équitable pour les zones rurales en améliorant leur attractivité. Il entend assurer une véritable égalité des chances entre tous les Français. Fruit d’une grande consultation avec les acteurs de la ruralité, il s’adresse à tous : élus, associations, chercheurs, commerçants, artisans, entreprises et citoyens.

France ruralités repose sur 4 axes

1. Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets à travers le programme Villages d’avenir
2. Mettre en œuvre la planification écologique en augmentant le montant de la dotation pour les aménités rurales
3. Apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants grâce à des mesures concrètes et immédiates dans des thématiques différentes. L’axe 3 du plan est composé de **32 mesures concrètes** qui cherchent à favoriser l’emploi, la mobilité, l’accès aux soins, à l’éducation et à la culture, tout en encourageant la transition énergétique et numérique
4. Depuis 2024, renforcer les dispositifs fiscaux et sociaux mobilisables, en faisant évoluer les zones de revitalisation rurale (ZRR) en France ruralités revitalisation (FRR).



FRANCE RURALITÉS 2023 EN UN COUP D'ŒIL

MOBILITÉS

- Création d'un fonds inédit dédié aux projets de mobilité en zones rurales ; doté de 90M€ sur 3 ans

ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

- Prolongation du dispositif de volontariat territorial en administration (VTA) jusqu'en 2026
- Lancement des VTA expertise
- Soutien à l'installation de France services en milieu rural
- Création d'un fonds de 2 M€ pour les lieux de convivialité innovants en ruralité
- Création d'un fonds de 3 M€ pour amorcer les projets locaux d'économie sociale et solidaire (ESS)

ÉGALITÉ DES CHANCES ET ÉDUCATION

- Généralisation de l'expérimentation des Territoires éducatifs ruraux
- Labellisation de 3000 places supplémentaires d'internat d'excellence
- Engagement à donner une vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire
- Recrutement de 1250 services civiques en ruralité
- Installation de relais info jeunes dans les espaces France services

VIE QUOTIDIENNE DES ÉLUS

- Formation de 3000 nouveaux enquêteurs environnementaux, chargés de réaliser des diagnostics de sûreté environnementale
- Valorisation des métiers de garde-champêtre et de secrétaire de mairie

SANTÉ

- Lancement de 100 médicobus
- Doublement du nombre de maisons de santé (MSP) pluriprofessionnelles
- Encourager et promouvoir l'installation des futurs médecins sur les territoires en instaurant une quatrième année de formation en médecine générale
- Couvrir 100% du territoire en communautés professionnelles de santé (CPTS)

CULTURE

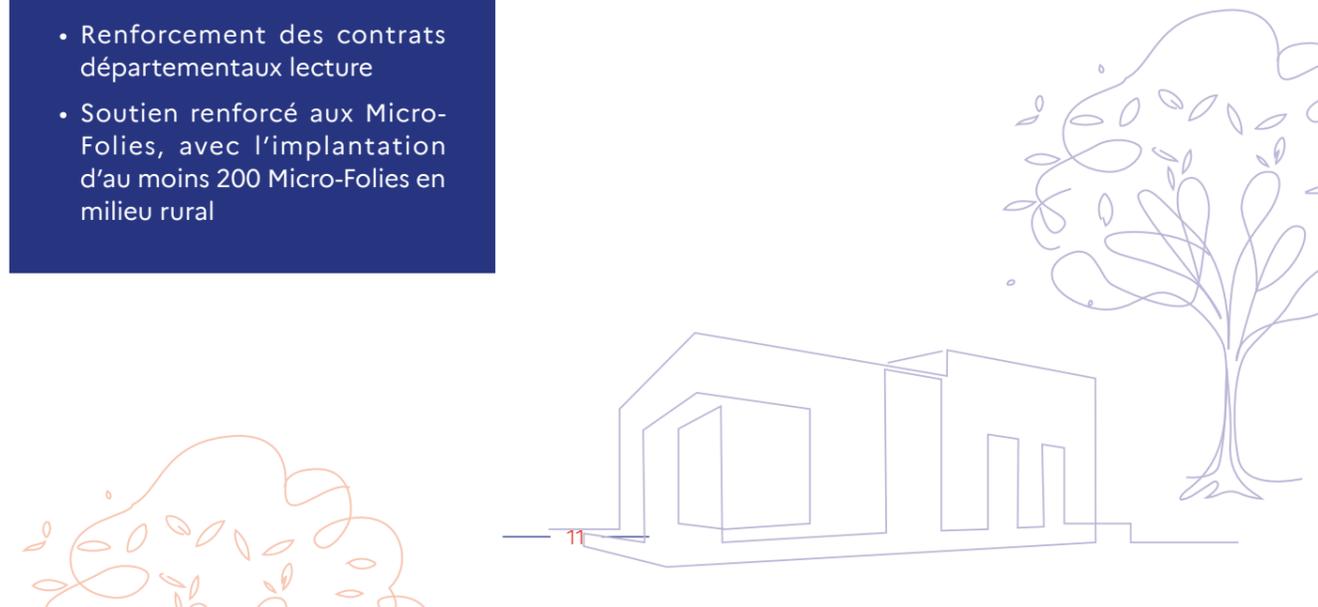
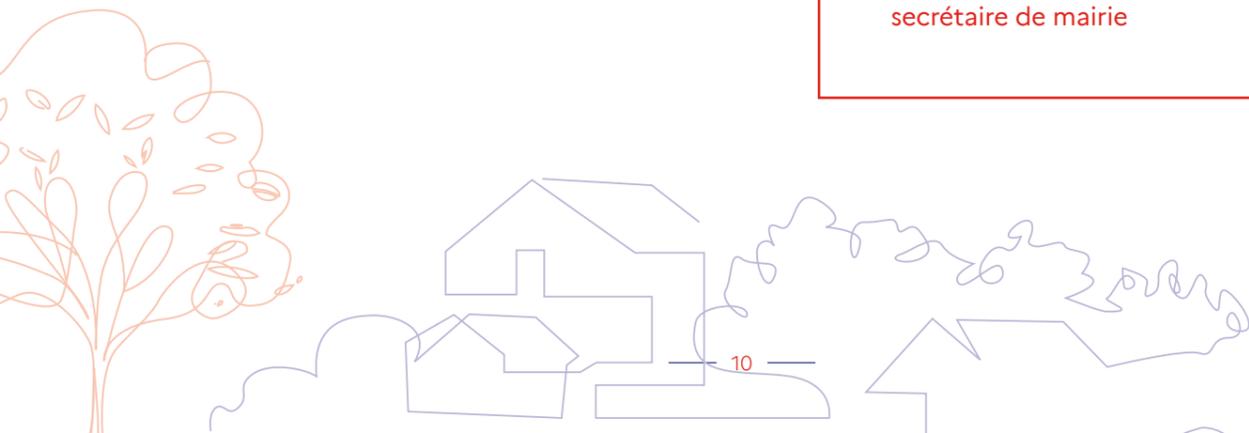
- Mise en place d'un plan en faveur de l'ingénierie culturelle en ruralité
- Mieux protéger le patrimoine religieux
- Revalorisation des subventions aux petites communes rurales pour l'entretien de leurs monuments aux morts
- Renforcement des contrats départementaux lecture
- Soutien renforcé aux Micro-Folies, avec l'implantation d'au moins 200 Micro-Folies en milieu rural

HABITAT ET LOGEMENT

- Création d'une prime de sortie de la vacance de 5000 euros par logement
- Accompagnement à la réalisation et à l'animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) à raison de 10M€ sur 5 ans
- Renforcement de l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'opérations de revitalisation des territoires (ORT)

INGÉNIERIE

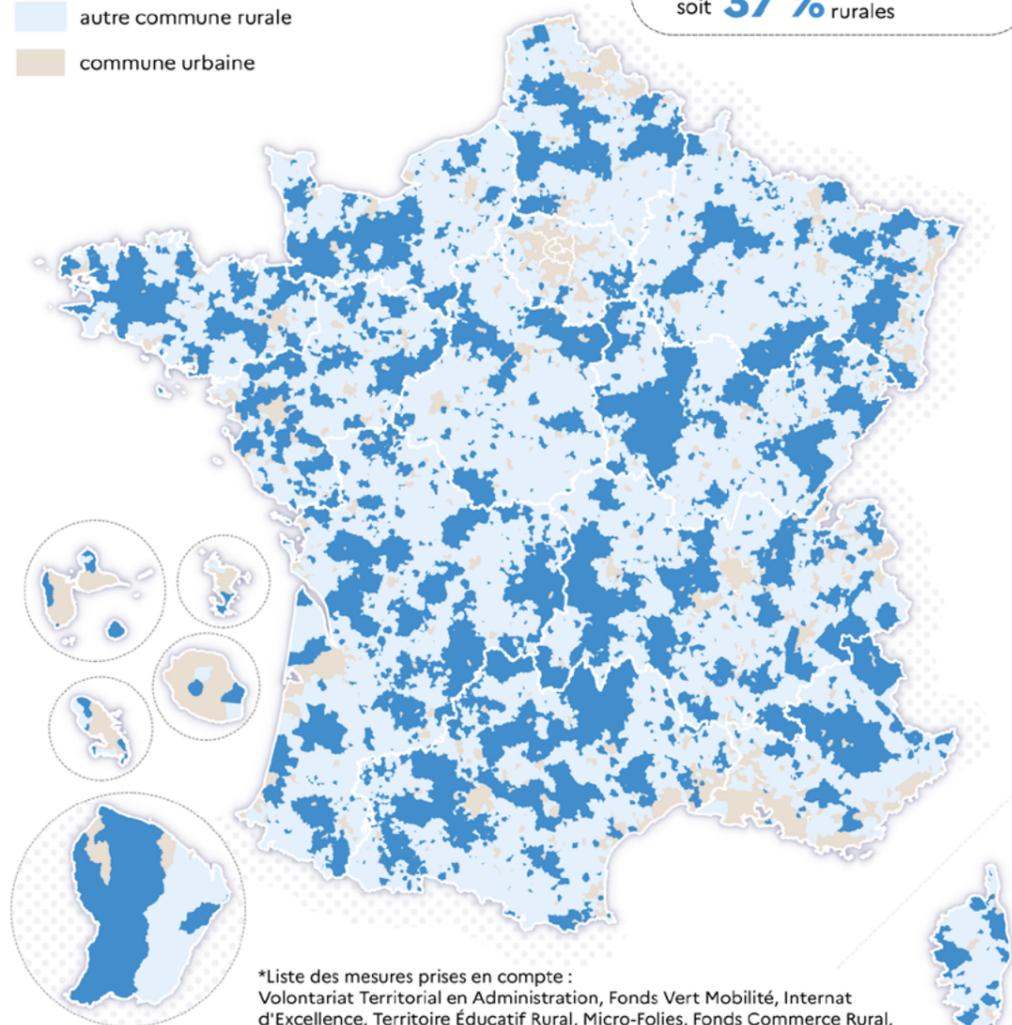
- Création d'une dotation « aménités rurales »
- Labellisation de communes « villages d'avenir »



Mesures France Ruralités Solutions* dans les communes rurales

- commune rurale concernée par au moins une mesure
- autre commune rurale
- commune urbaine

11 513
 communes bénéficient au moins d'une
mesure France Ruralités Solutions*
 soit 37 % des communes
rurales



*Liste des mesures prises en compte :
Volontariat Territorial en Administration, Fonds Vert Mobilité, Internat d'Excellence, Territoire Éducatif Rural, Micro-Folies, Fonds Commerce Rural, Fonds Lieu de Convivialité.

Source : ANCT 2025, IGN 2024, INSEE 2024 ; Grille de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : PADT ANCT - Cartographie 06/2025

QUELQUES MESURES PHARES DU PLAN FRANCE RURALITÉS

Le volontariat territorial en administration (VTA)

Le dispositif VTA a été mis en place en avril 2021 pour renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés. **Reconduit en 2023 dans le plan France ruralités, il a permis d'accompagner le recrutement de près de 880 jeunes depuis son lancement** dans 615 collectivités.

Sur le même modèle que le VTE (volontariat territorial en entreprise), il permet à de jeunes diplômés de 18 à 30 ans et d'un niveau bac+2 minimum d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

L'État accompagne ce recrutement par le versement d'une aide forfaitaire de 15000€ par VTA à laquelle a été ajoutée, en 2023 et 2024, une prime Coup de pouce – sac à dos de 5000€, ayant vocation à aider le jeune dans son installation sur le territoire.

Le VTA connaît un franc succès depuis son lancement. Il est très apprécié au niveau local tant par sa souplesse que par la largeur de l'éventail de missions couvertes.

166 VTA ont été financés en 2024 à l'échelle nationale, dans 65 départements français.

La généralisation des Territoires éducatifs ruraux (TER) dans les départements ruraux

Les TER visent à renforcer l'accompagnement pédagogique et éducatif des enfants et des jeunes dans les zones rurales et isolées, en leur offrant les mêmes opportunités d'orientation et de développement personnel que dans les autres territoires.

Le TER crée un réseau de coopération entre écoles, collectivités et partenaires locaux pour permettre aux jeunes ruraux de mieux s'orienter. Cette mesure favorise l'égalité des chances et renforce l'attractivité et la formation des personnels dans les écoles rurales.

203 TER ont été déployés dans 97 départements, 1317 communes et bénéficient à 193 720 élèves.

EXEMPLE

Territoire éducatif rural des Alpes de Haute-Provence, CIME (Cité intercommunale montagne éducative) avec internat labellisé excellence rurale
« Il est assez exceptionnel car assez rare, de voir tous les acteurs d'un territoire se réunir autour de la communauté éducative afin de conjuguer et coordonner leurs efforts et leurs moyens pour l'épanouissement des enfants », Maurice LAUGIER, président de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon

Soutien au commerce rural

Plus de 21000 communes, soit 62%, ne disposent d'aucun commerce en 2025, contre 25% en 1980.

Ce chiffre illustre à la fois l'ampleur du déclin commercial en milieu rural et la nécessité d'une redynamisation.

Le commerce de proximité est essentiel à la fois pour assurer l'accès de tous les Français aux produits courants et entretenir l'attractivité des territoires ruraux, renforcer le tissu économique local et maintenir le lien social.

En 2023, le Gouvernement a souhaité relancer le commerce en milieu rural. Cette mesure du plan France ruralités, qui se concrétise par un fonds de soutien, a pour objectifs de :

- **réduire la désertification commerciale** en encourageant l'implantation, la modernisation ou la reprise de commerces multi-services (sédentaires ou ambulants) dans les communes rurales sans offre commerciale ;
- **améliorer l'accès aux services de première nécessité** en facilitant l'accès à des produits et services essentiels sans avoir à parcourir de longues distances.

Depuis l'ouverture du fonds de soutien au commerce rural en 2023, 604 projets ont été validés, dans 455 communes, pour un montant de 14 M€. 163 projets ont déjà été livrés et près de 440 autres projets sont en cours.

Ce sont donc 440 000 habitants ruraux qui bénéficient directement de ce dispositif et près de 900 000 habitants en ajoutant les communes desservies par les commerces itinérants.

EXEMPLE

Nouvelle Aquitaine

327 670 € ont été mobilisés dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), permettant d'accompagner 8 projets (2 dans l'arrondissement d'Oloron-Sainte-Marie, 2 dans l'arrondissement de Pau et 4 dans l'arrondissement de Bayonne).

Assurer la sécurité des élus

Initiée en mai 2023, la démarche du gouvernement visant à mieux appréhender et lutter contre les violences aux élus a abouti à l'élaboration d'un « Guide de la sécurité pour les maires », élaboré par l'ANCT et la Gendarmerie nationale et publié la même année. Ce guide, conçu pour être facile d'utilisation, s'adresse directement aux élus locaux et fournit des réponses opérationnelles aux défis quotidiens auxquels ils font face (abandons d'épaves, dépôts sauvages, débroussaillments, rave parties, rodéos motorisés, etc.).

La hausse tendancielle des atteintes aux élus ces dernières années a également abouti à la création dès 2023 du Centre d'Analyse et de Lutte contre les Atteintes aux Elus (CALAE), qui poursuit trois objectifs : l'analyse (quantitative et qualitative) des atteintes aux élus, la réponse opérationnelle par le déploiement des mesures du « Pack Sécurité Elus » et l'accompagnement des élus, notamment s'agissant du suivi judiciaire. Des référents « atteintes élus » ont ainsi été désignés au sein de chaque parquet, permettant un suivi rigoureux des enquêtes et un partage d'information renforcé entre parquets et élus (grâce, par exemple, à la création de boîtes mail dédiées).

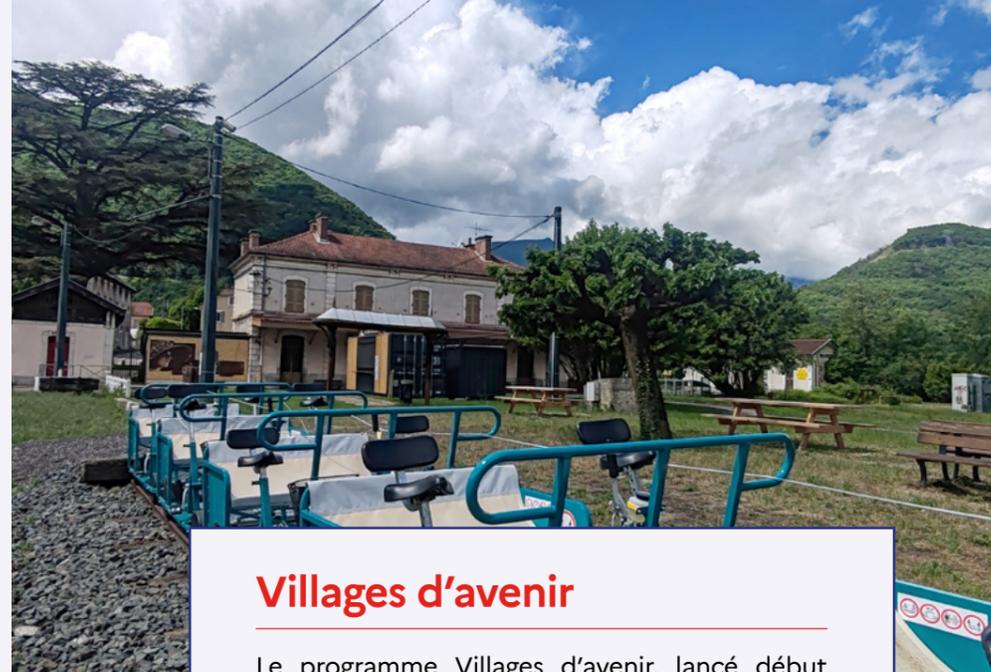
Dotation aménités rurales

La dotation aménités rurales constitue le principal concours financier de l'Etat aux communes rurales abritant des aires naturelles protégées : elle permet de reconnaître et valoriser les services environnementaux rendus par les communes rurales, en préservant ces réservoirs de biodiversité, puits de carbone, ressources naturelles, paysages remarquables... clé de voute des activités économiques et de la qualité du cadre de vie. Cette dotation est inscrite dans le plan France ruralités (axe 2).

Il s'agit ainsi de soutenir les communes rurales et en outre-mer, où la densité est plus forte, les communes de moins de 10 000 habitants, dont une partie significative intègre une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée, à travers le versement d'une dotation libre d'emploi. Cette dotation a pour objectif d'encourager la créativité et l'innovation dont font preuve les élus dans la valorisation des atouts de leur territoire.

La dotation aménités rurale était de 100 millions d'euros en 2024 (progression de +58 millions d'euros par rapport à 2023) et s'élève à 110 millions d'euros en 2025.

Ce dispositif prend la suite de la dotation Natura 2000, instaurée par la loi de finances pour 2019, transformée en dotation biodiversité par la loi de finances pour 2020 puis en dotation aménités rurales par la loi de finances pour 2024.



Villages d'avenir

Le programme Villages d'avenir, lancé début 2024 et piloté par l'ANCT, vise à dynamiser les communes rurales de moins de 3500 habitants en leur offrant un accompagnement personnalisé dans la conception et la réalisation de projets d'aménagement et de développement.

Ces projets concernent notamment la réhabilitation de bâtiments, le logement et l'habitat, l'aménagement d'espaces publics, les transitions (écologique, énergétique, numérique, démographique), la mobilité, les commerces et les services de proximité.

Depuis son lancement, **2965 communes bénéficient ou ont bénéficié de l'aide de 120 chefs de projet.**

Les chefs de projet travaillent directement avec les collectivités pour concevoir et suivre des projets durant 12 à 18 mois et identifier les besoins spécifiques, établir des feuilles de route et coordonner la mise en œuvre des actions.

Après une première année réussie, le programme a poursuivi sa lancée en 2025.

L'accompagnement de 320 projets s'étant achevé au premier trimestre 2025, Françoise GATEL a annoncé en mars 2025 la poursuite du programme, en demandant aux préfets de département, en lien avec les maires et les associations d'élus, d'identifier de nouvelles communes.

Ainsi, à ce jour, ce sont 467 nouvelles communes qui ont rejoint le programme.

Cette nouvelle vague de projets est une étape essentielle pour accompagner les élus locaux qui œuvrent pour revitaliser et développer leur territoire.

Accompagnée par Village d'avenir, la commune de Saint-Georges-de-Comiers (Isère) a lancé le projet vélo-rail des Alpes. Ce projet est une première brique de la reconversion de la friche ferroviaire du petit train de la Mûre (ancien centre minier).

CEREMA

Le Cerema s'est engagé dans le programme Villages d'avenir, en mettant à disposition son ingénierie via le recrutement de 20 directeurs de projet Villages d'avenir, positionnés dans 20 départements*, en renfort des chefs de projet de l'État, afin de leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins et à leurs spécificités.

Ainsi, depuis un an, pour la première phase de labélisation des communes, 1369 projets portés par 747 communes ont pu être accompagnés.

Sur ces territoires, le Cerema a permis à la fois d'apporter du conseil en amont au montage de projet, de contribuer à la mise en visibilité de l'ingénierie présente, en jouant notamment un rôle de facilitateur dans l'écosystème local, tout en permettant aux communes qui le souhaitent d'accéder à l'expertise du Cerema.

Les départements concernés : Aude, Aveyron, Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gers, Indre, Haute-Loire, Lot, Lozère, Manche, Mayenne, Meuse, Nièvre, Orne, Haute Saône, Tarn et Garonne, Vienne, Yonne.

Ce programme est la preuve que l'accompagnement de l'État permet d'aboutir à des réalisations concrètes avec autant de places de villages rénovées, de nouveaux commerces, de bâtiments réhabilités.

120 chefs de projet expérimentés sont en activité (100 financés par l'ANCT et 20 par le Cerema) travaillant chacun, en moyenne, pour 21 communes - 2965 communes lauréates dans 95 départements

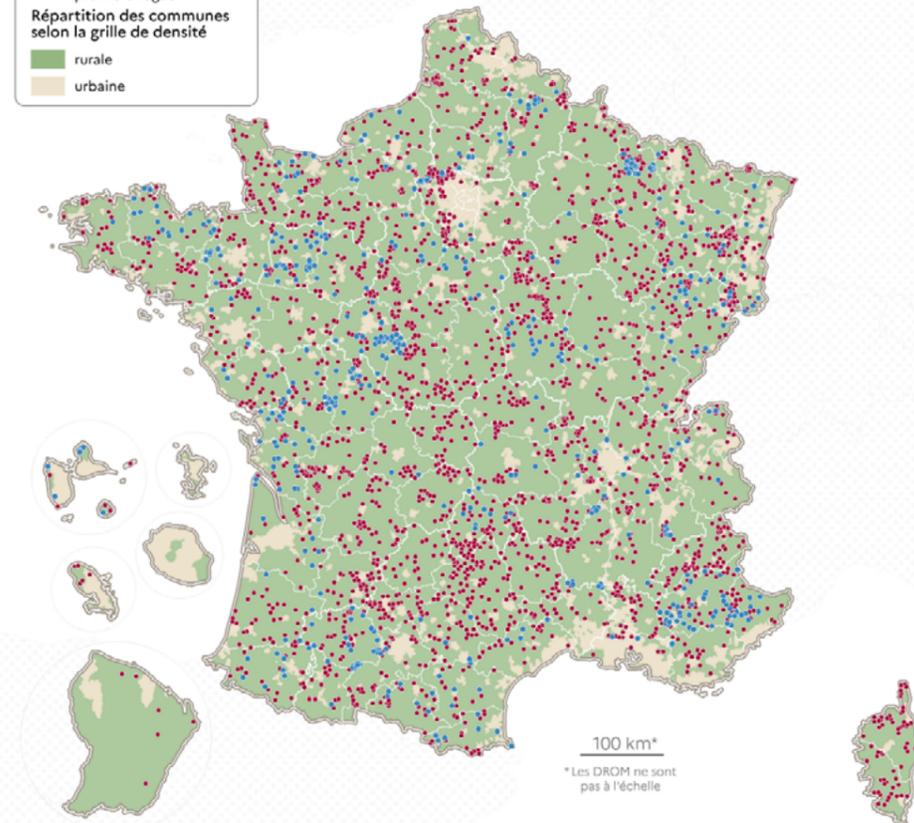
4688 projets accompagnés au bénéfice de 2,6 millions d'habitants



2 965 communes lauréates Villages d'avenir

À date du 06 juin 2025

- lauréat de la vague complémentaire
 - lauréat de la première vague
- Répartition des communes selon la grille de densité
- rurale
 - urbaine



Sources : ANCT, 2024 ; IGN, 2024 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) - Réalisation : Cartographie PADT ANCT 06/2025

BANQUE DES TERRITOIRES

En 2023-2024, 1,25Md€ d'engagements sous forme de prêts et investissements ont été mobilisés sur les territoires ruraux par la Banque des territoires, avec une dynamique notable en 2024 où 729 M€ ont été engagés, soit +46% par rapport à 2023.

Quelques actions exemplaires

- **La transition énergétique et la rénovation scolaire** : 2354 projets ÉduRénov en zones rurales sur 4961 au total, dont 271 dans des communes Villages d'avenir (14 M€ de financements)
- **L'agriculture et l'alimentation** : 200 projets accompagnés à horizon 2028, 60 M€ investis et la mobilisation de 540 M€ via France 2030 (investissements et subventions)

- **L'eau et l'assainissement** : plus de 200 projets ruraux et 100 M€ mobilisés
- **Les services publics** : 117 bus France services financés, dont 77 en territoires ruraux ; l'objectif est d'accompagner 1000 structures d'ici 2027 (10 M€ mobilisés sur 2 ans)
- **Rural Consult** : dans le cadre du plan France ruralités, la Banque des Territoires a lancé un service téléphonique de renseignements juridiques et financiers gratuit à destination des élus locaux.

VU ET ENTENDU SUR LE TOUR DE FRANCE RURALITÉS



MOBILITÉS

« Une fois que l'on a le permis, il faut la voiture. Les services de l'État et le ministère nous ont accompagnés. [...] L'État nous accompagne fortement grâce à ce dispositif. Et ça, c'est important parce que c'est aussi à nous les maires ruraux d'inventer des choses. »

Cyril CIBERT, maire de Chenevelles dans la Vienne (21 mars 2025)

À Chenevelles, une commune de 454 habitants dans la Vienne, deux Citroën AMI facilitent la mobilité des jeunes de 18 à 25 ans en échange de quelques heures de travail communal



MÉDICOBUS

« Ça permet d'aller chercher des gens qui sont en renoncement de soins. Certains n'ont pas consulté depuis quinze ans. »

L'équipe de l'Association Lozère avenir santé (23 avril 2025)

DOTATIONS

« Nous ressentons que nos villes ont été reconnues pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire [...] pas des mégapoles certes, mais ô combien utiles à la cohérence et la cohésion de ce territoire. »

Jean-Michel MORER, maire de Trilport en Seine-et-Marne (3 mars 2025)

SOUTIEN AU COMMERCE RURAL

« Grâce à la réouverture de la boulangerie, la commune revit. Je crois que nous pouvons tous être fiers et heureux de cette réussite. »

Adolphe MOUCHEL, maire de la commune de Blosville dans la Manche (24 janvier 2025)

La boulangerie de Blosville dans la Manche a rouvert en janvier 2025 grâce au soutien de l'État



SERVICE CIVIQUE

« Mon message aux futurs volontaires en service civique c'est : "Saisissez cette opportunité ! C'est une expérience hyper enrichissante, pas seulement d'un point de vue professionnel, mais aussi d'un point de vue personnel [...]. Si tu recherches une expérience professionnelle pour t'immerger en milieu rural ou alors une expérience de vie personnelle, que tu veux découvrir des choses, fonce!". »

Florène PAECH, chargée de valoriser le patrimoine naturel et culturel dans la commune rurale de Castelnau-Magnoac en 2024 (10 mars 2025)

MAISON DE SANTÉ

« C'est une très belle réalisation qui conclut plusieurs années de travail, et qui va permettre aux Dinannais d'avoir des médecins au cœur de la ville. »

Chantal BOULOUX, adjointe au maire de Dinan en charge des solidarités, de l'inclusion et du handicap (28 avril 2025)

VILLAGES D'AVENIR

« La mise en place de Villages d'avenir est très importante pour les maires : moralement, vous vous sentez accompagné ! »

Stéphane MAGUET, président de l'AMRF 28, dans l'Eure-et-Loir (23 mai 2025)

3/ LES MESURES POUR PROLONGER LE PLAN FRANCE RURALITÉS

MOBILITÉS

- Déployer le fonds vert mobilités et le versement mobilité régionale et rurale
- Lutter contre l'assignation à résidence en faisant monter en puissance le guichet unique 1 jeune 1 permis
- Soutenir l'action des acteurs associatifs dans le cadre des mobilités solidaires
- Déployer le fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile dans les territoires ruraux
- Créer un guide de la mobilité à destination des collectivités

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Redynamiser l'économie de proximité en continuant à soutenir le commerce en milieu rural, dont le commerce itinérant
- Soutenir les projets coopératifs économiques innovants et solidaires dans les territoires ruraux
- Améliorer l'attractivité des métiers dans les territoires ruraux et y déployer des actions d'aller-vers les publics éloignés de l'emploi
- Faire converger les politiques publiques sur les projets de réindustrialisation en ruralité
- Soutenir l'activité économique des débits de boisson, déployer dans les territoires la stratégie nationale en faveur des métiers de l'art

CULTURE

Renforcer le soutien aux cinémas itinérants

LOGEMENT

- Faciliter la réhabilitation et habitat du parc de logements des collectivités en ruralité en adaptant les dispositifs de l'Anah
- Accroître la mobilisation des aides dédiées à la rénovation des logements patrimoniaux des communes rurales
- Accélérer la production ou la réhabilitation de logements de qualité et innovants en ruralité
- Faciliter la mobilisation des biens sans maître en ruralité
- Dynamiser le recours aux aides à la sortie de la vacance de logement dans les territoires ruraux
- Créer un guide du Parcours de la rénovation énergétique des élus en ruralité
- Faciliter l'accès de toutes les communes à un établissement public foncier

SÉCURITÉ

- Créer des guides sur les polices municipales et les installations illicites de gens du voyage
- Élaborer le pack Nouvel élu
- Lutter contre les violences intrafamiliales
- Déployer les équipes en santé mentale pour les jeunes ruraux

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Renforcer le dialogue et la concertation autour de l'école rurale
- Consolider le projet éducatif des TER au service de la réussite scolaire et de l'ouverture socio-culturelle des enfants
- Améliorer l'accès des jeunes ruraux aux études de santé
- Agir en faveur de la santé et du bien-être des élèves ruraux
- Améliorer le taux d'occupation des internats labellisés excellence rurale

ENGAGEMENT/VIE ASSOCIATIVE

- Faciliter l'engagement des jeunes en milieu rural grâce au déploiement du dispositif Argent de poche
- Déployer 1 Guid'Asso, structure d'accompagnement au mouvement associatif, dans tous les EPCI ruraux d'ici à 2027
- Déployer 2000 clubs sportifs engagés en FRR d'ici à 2027

MÉMOIRE

Augmenter le nombre de petites communes rurales accompagnées dans leurs projets de rénovation de monuments aux morts

ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS

- Déployer de nouvelles maisons France services en ruralité et favoriser l'itinérance
- Consolider l'accompagnement des communes rurales via les dispositifs Villages d'avenir et Petites Villes de demain

AGRICULTURE

- Valoriser l'impact des projets alimentaires territoriaux (PAT) sur le développement économique et agricole des territoires ruraux
- Développer une charte sur bien-vivre en ruralité

SANTÉ

- Proposer des stages en ruralité aux médecins juniors et aux étudiants de 4ème année et ceux de 2 et 3ème cycle
- Développer les internats ou hébergements ruraux pour les étudiants en santé
- Actualiser la charte d'accueil des étudiants en santé dans les territoires et le guide d'accès aux soins pour les élus locaux
- Déployer les équipes en santé mentale pour les jeunes ruraux

FOCUS SUR 5 MESURES PHARES

Accompagner l'installation des futurs médecins sur les territoires

- **Démultiplier les terrains de stage dans les zones sous-denses rurales pour les docteurs juniors dans le cadre de la 4^e année d'internat de médecine générale ainsi que pour les étudiants en médecine au cours de leur formation en 2^e et en 3^e cycles.** Favoriser les stages dans les zones rurales sous-denses contribuera à créer des vocations pour des installations futures en ruralité. Les étudiants en 4^e année de médecine générale qui auront découvert un territoire rural seront plus enclins à s'y installer à la fin de leurs études. Cette mesure vise également à favoriser la découverte de l'exercice médical en dehors des métropoles et villes de CHU, dans les zones sous-denses rurales, pour les étudiants en médecine au cours de leur formation en 2^e et 3^e cycles.
- **Actualiser la charte d'accueil des étudiants en santé dans les territoires et le guide d'accès aux soins pour les élus locaux** afin de renforcer l'attractivité des territoires ruraux pour les étudiants et professionnels de santé.
- **Développer les internat en hébergements ruraux pour les étudiants en santé.**

Redynamiser l'économie de proximité en continuant à soutenir le commerce en milieu rural, dont le commerce itinérant

Le fonds commerce rural a permis de soutenir depuis 2023 plus de 600 dossiers de commerces multiservices en zone rurale, au bénéfice de près de 440 000 habitants ruraux pour un total d'environ 14 M€ de subventions.

Seul dispositif étatique dédié à la lutte contre la déprise commerciale en ruralité et l'accès des populations rurales à des commerces de proximité, il est prolongé, en favorisant le développement du commerce itinérant via un plan d'action ciblé :

- **apporter une réponse au plus près des populations rurales ;**
- poursuivre l'accompagnement à la diversification des activités de commerce et des services en ruralité, **en particulier le soutien aux buralistes ;**
- maintenir l'activité économique des débits de boissons par des dispositions législatives.



Charte sur le bien-vivre en ruralité

Face aux recompositions sociales et conflits d'usage que connaissent les espaces ruraux et à la judiciarisation croissante des incommodités rurales, cette charte se veut un document d'aide au bien-vivre ensemble. La campagne est un espace à vivre pour tous, mais aussi un espace de production où chacun doit pouvoir trouver sa place. Elle vise à instaurer un dialogue constructif pour mieux comprendre les enjeux agricoles et assurer une cohabitation sereine, tout en préservant l'identité et la richesse du milieu rural. Communiquer sur le travail des agriculteurs et leur apport économique fait ainsi partie des objectifs de de cette charte. De nombreux départements ont déjà mis en place de telles chartes (Finistère, Eure, Somme, Seine-et-Marne, Loiret) et serviront d'exemples pour l'écriture d'une trame de charte du bien-vivre en ruralité, déclinable sur l'ensemble du territoire.

EXEMPLE

Afin de prévenir les conflits de voisinage entre agriculteurs et particuliers, une charte d'installation en milieu rural a été élaborée dans le cadre du Plan agriculture par le département du Finistère.

Cette charte a été établie de manière concertée avec les organismes agricoles : chambre d'agriculture du Finistère, Jeunes agriculteurs, Groupement d'agriculture biologique, fédération départementale des CUMA et chambre des notaires du Finistère. Elle est complétée d'une clause de bon voisinage, incluse dans l'acte de vente immobilière en partenariat avec la chambre des notaires.

Renforcer le dialogue et la concertation autour de l'école rurale

- **Conclure un protocole d'accord entre l'Education nationale, le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère chargé de la Ruralité et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) sur la carte scolaire et plus largement l'école et les politiques en faveur de la jeunesse en zone rurale.** L'objectif est d'aller plus loin dans la concertation avec les collectivités locales sur la politique éducative à l'école primaire au travers de ce futur protocole, c'est-à-dire au-delà de la seule carte scolaire du premier degré, en élargissant le dialogue aux questions de la petite enfance, du périscolaire et de l'extra-scolaire, de la santé (dans sa dimension scolaire et hors scolaire) et donc aux acteurs CAF, ARS, MSA et jeunesse et sports, essentielles pour les communes rurales et la continuité éducative.
- **Consolider les observatoires des dynamiques rurales dans tous les départements.** Chargé d'alimenter le dialogue avec les élus locaux par une réflexion prospective autour de l'organisation scolaire en milieu rural, l'observatoire veille à replacer la question de la carte scolaire du premier degré dans son bassin de scolarisation (intégrant collège, lycée, accès à l'enseignement supérieur, évolutions et innovations en matière de maillage scolaire), son écosystème territorial (dynamiques de développement des territoires ruraux, services publics) et dans une logique de continuité éducative et d'aménagement du territoire, au-delà de la seule projection triennale des effectifs scolaires. Elle s'attachera à mieux prendre en compte les temps de transport scolaire dans le cas de fermetures de classes ou d'écoles en milieu rural et de proposer des pistes pour utiliser ce temps subi par les élèves ruraux en un temps améliorant leur bien-être et leurs apprentissages.

Continuer d'accompagner les collectivités rurales dans leurs projets structurants de mobilité

Depuis 2024, la mesure « Mobilités en zones rurales » du Fonds vert a déjà permis d'accompagner financièrement plus de 224 projets de mobilité : service d'autopartage en Ariège, achat d'un minibus électrique dans les Côtes d'Armor ou service de mobilité solidaire en Dordogne. En tout, ce sont plus de 202 collectivités qui ont pu finaliser leurs projets de mobilité grâce au Fonds vert bénéficiant à 4.18 millions d'habitants.

De nouvelles ressources seront mises à disposition des collectivités pour aider les élus à construire leur stratégie, développer les différents services de mobilité et identifier les aides en matière financière et d'ingénierie pour la réalisation de leurs projets
→ <https://www.francemobilités.fr/>

Les collectivités pourront aussi compter sur une nouvelle ressource pérenne pour financer leurs services de mobilité, au travers du versement mobilité régional et rural créé par la loi de finances pour 2025 au profit des régions et dont une quote-part de 10 % sera affectée aux AOM rurales.

4/ AU-DELÀ DE FRANCE RURALITÉS D'AUTRES ACTIONS CLÉS AU SERVICE DES HABITANTS RURAUX

Le réseau France services

La mise en place du réseau France services en 2020 fait écho à la volonté du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Ce réseau se compose de **2 804 guichets uniques de proximité** présents sur l'ensemble du territoire et regroupant 12 administrations telles que l'Assurance maladie, France travail, La Poste, l'Urssaf, France Renov'...

L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public au plus près des habitants, en particulier dans les zones rurales. France services symbolise le retour du service public au cœur des territoires et incarne le dernier kilomètre de l'action publique.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 20 minutes des usagers, les conseillers France services accueillent et accompagnent les citoyens dans les démarches administratives du quotidien. Cet accom-

pannement personnalisé est gratuit.

99,7% des Français ont une France services à moins de 20 minutes de chez eux.

60% des France services sont situées en ruralité, 1300 dans les zones France ruralités revitalisation et 1 sur 5 dans les communes de moins de 1 500 habitants.

France services, c'est :

- **37 millions d'actes depuis 2020 (1,2 million d'actes traités chaque mois)**
- **97% des usagers satisfaits** de l'accompagnement
- **4 démarches sur 5 résolues** dès la première visite
- Des **France services itinérantes (dont 134 bus)** pour aller au plus près des Français les plus isolés et de ceux qui ne peuvent pas se déplacer

EXEMPLE

Guillestre dans le département rural de montagne des Hautes-Alpes

- **Un guichet unique des services de proximité à la population** rassemblant les services sociaux, les services de santé, les services administratifs de proximité
- Installé dans le **centre-Bourg de Guillestre, 2 400 habitants à 1 000 mètres d'altitude**
- De **nombreuses permanences** assurées par des partenaires locaux : chambre de commerce et d'industrie, Hautes-Alpes emploi relais, Maison des adolescents (pour la santé mentale) ...
- **Un projet cofinancé** par l'État et le conseil régional via le FEDER



Campus connecté

Depuis leur création en 2019, plus de 5 500 étudiants des territoires éloignés des grands centres urbains d'enseignement supérieur ont été accueillis dans les Campus connectés.

Les étudiants sont encadrés et bénéficient d'un tutorat individuel avec un tuteur de référence qui les accompagne dans leur parcours de formation. À la fin du cursus, chaque étudiant est diplômé de l'enseignement supérieur, comme un étudiant qui aura suivi sa formation sur site.

EXEMPLE

Le Campus connecté de Nevers a ouvert ses portes en septembre 2019 avec 19 étudiants. La promotion 2025 (63 étudiants, 63% Nivernais et 27% hors Nièvre) est mixte : 40% des étudiants ont intégré le Campus connecté cette année et 60% étaient déjà présents la ou les années précédentes. Les étudiants ont entre 18 et 39 ans.

Le Campus connecté accueille notamment des sportifs (20 en 2023-2024 dont cinq avaient le statut de sportif de haut niveau). Parmi ces jeunes : un handballeur, deux cavalières, une rugbywoman en équipe sénior féminine et 16 rugbyman, dont cinq évoluant au sein de l'équipe professionnelle de l'USON.ER

Les étudiants orthoptistes suivent les cours à distance avec l'université Paris Cité, et effectuent leurs stages à Nevers. Ils bénéficient d'un accès à la permanence d'accès aux soins de santé. Les étudiants suivent leur cours à distance, mais passent leurs examens à Paris pour des raisons d'égalité de traitement.

Territoires d'industrie

L'industrie représente une part beaucoup plus importante des emplois en milieu rural qu'en milieu urbain.

Environ un tiers des emplois en zone rurale est aujourd'hui lié à l'industrie, un chiffre largement supérieur à la moyenne européenne (24%).

Dans certains territoires ruraux, plus de la moitié de la richesse produite localement provient de l'industrie : c'est le cas de la Vallée de la Bresle – Vimeu (55%), du Pays d'Épernay (54%), de Cœur de Maine (52%), de la Vallée de l'Arve (50%) ou encore du Centre Morbihan (48%).

Lancé en 2018 et prolongé jusqu'en 2027, le programme Territoires d'industrie constitue le volet territorial de la politique industrielle. Il est fondé sur une approche collaborative entre l'État, les collectivités et les acteurs industriels.

Le programme vise à définir dans chaque bassin industriel une stratégie de réindustrialisation ambitieuse et opérationnelle.

Il repose sur l'accompagnement des projets définis par les élus et les industriels d'un territoire.

- **Renforcer l'attractivité des territoires** industriels en améliorant les infrastructures et en facilitant l'implantation de nouvelles entreprises.
- **Développer les compétences** en adéquation avec les besoins des industries locales, notamment par la formation et l'accompagnement des salariés.
- **Soutenir l'innovation** en encourageant la recherche et le développement au sein des entreprises industrielles.
- **Accompagner la transition écologique**

des industries pour une production plus durable et respectueuse de l'environnement.

Territoires d'industrie c'est :

- une offre de services dédiée, fondée sur 140 chefs de projets ;
- un soutien en ingénierie pour accélérer des projets complexes (20 missions en 2024) ;
- un soutien financier aux projets industriels exemplaires en matière de transition écologique (63 M€ en 2024) ;
- des missions Rebond pour les fermetures de sites industriels (55 missions depuis 2021) ;
- un dispositif site clés en main France 2030 (55 sites).

183 territoires ont été labellisés, dont près de 80% sont pour tout ou partie en zonage France ruralités revitalisation. Ils couvrent 630 intercommunalités et 2 millions d'emplois industriels.

Depuis fin 2023, 2700 actions ont été identifiées et réalisées par les élus et les industriels.

Entre 2018 et 2022, les Territoires d'industrie ont concentré 44% des créations d'emplois industriels.

EXEMPLE

Territoire d'industrie Aurillac-Figeac-Rodez

Labellisé en 2019, le Territoire d'industrie Aurillac-Figeac-Rodez est le plus étendu de France, avec 501 communes et plus de 400 000 habitants couvrant trois départements et deux régions. Il affiche un taux d'emploi industriel de 21% et une croissance soutenue, portée par des secteurs stratégiques comme l'aéronautique, la défense, l'agroalimentaire ou la plasturgie.

Son succès repose sur un écosystème coopératif solide, incarné par le cluster Mecanic Vallée ou le pôle territorial de coopération économique (PTCE) Figeacteurs.

Ce territoire incarne une réindustrialisation réussie en milieu rural, avec une ambition renouvelée pour 2023-2027 autour de nouvelles filières comme le bois.

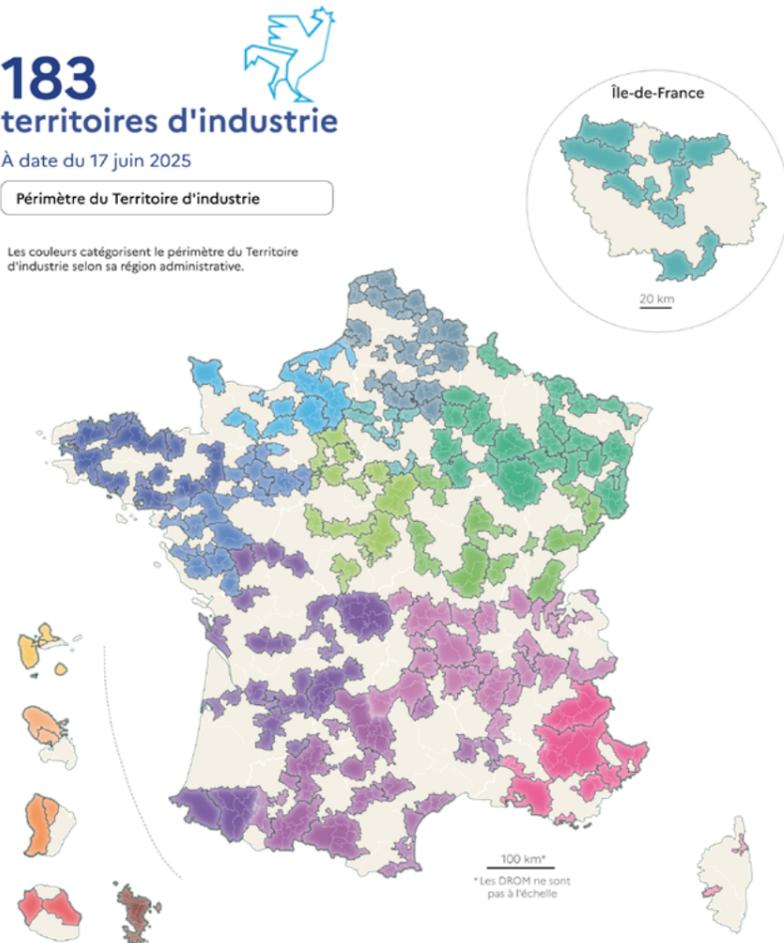


183
territoires d'industrie

À date du 17 juin 2025

Périmètre du Territoire d'industrie

Les couleurs catégorisent le périmètre du Territoire d'industrie selon sa région administrative.



Sources : ANCT, 2024 ; Fond cartographique IGN Admin Express 2024 - Réalisation : Cartographie PADT ANCT 06/2025



New Deal Mobile

Le New Deal Mobile, signé en 2018 entre l'État, l'Arcep et les grands opérateurs de téléphonie mobile, vise à généraliser une couverture mobile sur l'ensemble du territoire français, en particulier dans les zones rurales mal desservies.

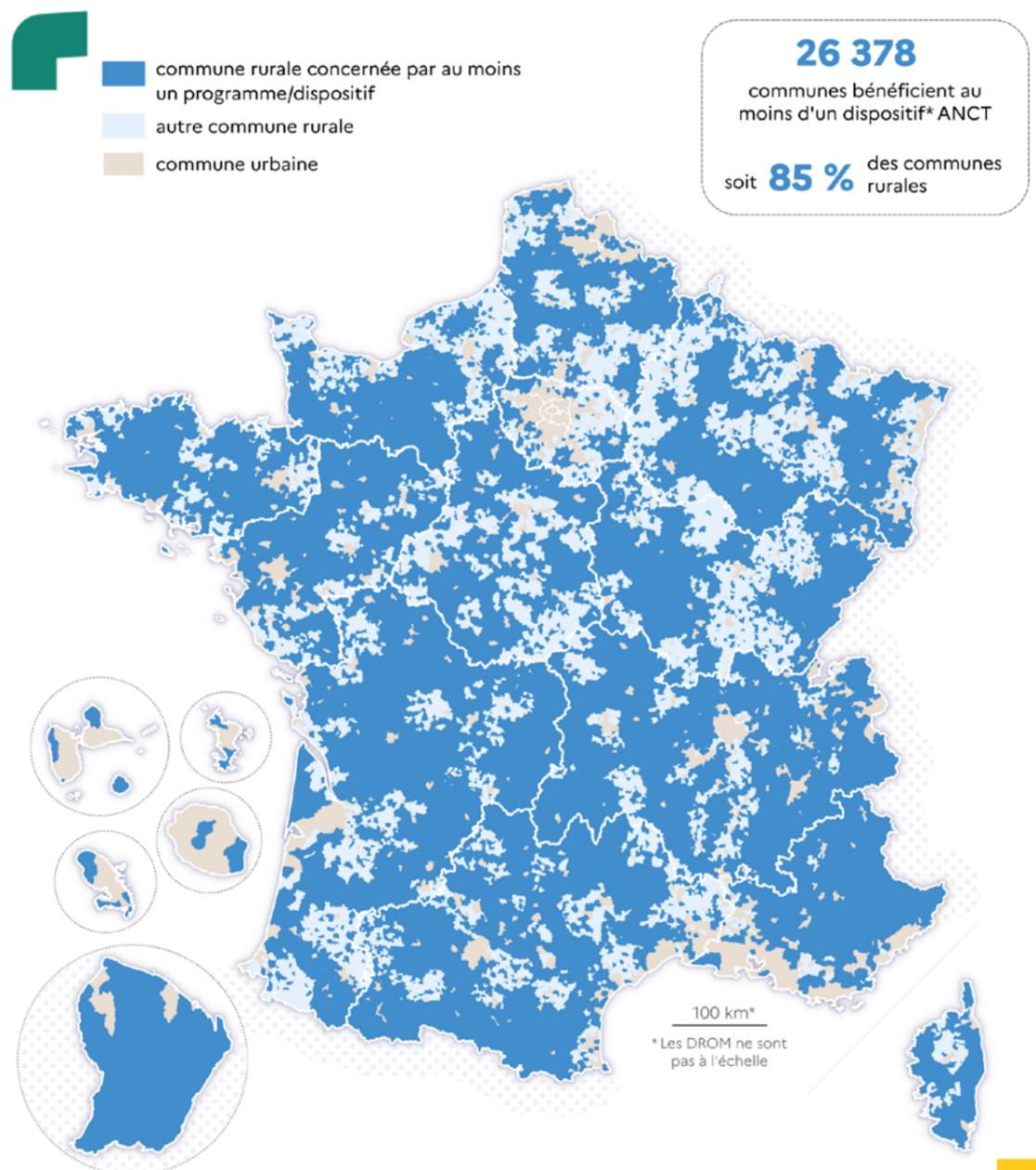
Le Gouvernement a fait de l'amélioration de la couverture numérique, fixe et mobile, une priorité de son action pour que l'ensemble des Français, quel que soit leur lieu de résidence, bénéficie d'une couverture numérique de qualité.

Depuis 2018, plus de 6 000 emplacements de pylônes ont été identifiés en zones rurales avec obligation aux opérateurs de les construire dans des délais resserrés : plus de 4 000 sont déjà en service (contre 1 200 début 2022).

→ 99,9% de la population est désormais couverte par la 4G.

→ Moins de 2% du territoire est en zone blanche.

Ensemble des dispositifs* et programmes animés par l'ANCT dans les communes rurales



*Liste des programmes et dispositifs pris en compte :
Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, France Services, Avenir Montagne Ingénierie, Avenir Montagne Mobilité, Village d'Avenir, Ingénierie sur Mesure, Fabriques de Territoire, Manufacture de Proximité, Volontariat Territorial en Administration, Fonds Vert Mobilité, Internat d'Excellence, Territoire Éducatif Rural, Micro-Folie, Fonds Commerce Rural, Fonds Lieu de Convivialité.

Source : ANCT 2025, IGN 2024, INSEE 2024 ; Grille de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : PADT ANCT - Cartographie 06/2025

5/ CONCLUSION ET MÉTHODE DE SUIVI DU CIR

Conclusion : faire des ruralités des espaces pleinement engagés dans les grandes transitions, reconnus dans leur diversité et accompagnés dans leur capacité à agir

La ruralité constitue depuis plusieurs années un enjeu central des politiques publiques de l'État. Représentant 88 % des communes françaises et un tiers de la population, les territoires ruraux sont des espaces riches en potentialités mais confrontés à des défis structurels, en particulier en matière d'accès aux services, de mobilités, de logement et de dynamisme économique. La réponse de l'État se veut résolument interministérielle, différenciée et ancrée dans les réalités locales. C'est tout le sens de ce Comité Interministériel aux Ruralités (CIR), instance chargée de contrôler la mise en œuvre des mesures en faveur de la ruralité.

Il s'agit d'un **moment fort, à la hauteur des ruralités, en articulant la réponse publique autour d'un mot d'ordre : « redonner de l'espérance d'avenir »**. La ruralité n'est pas un territoire du passé, mais un espace de complémentarité avec l'urbain, de solutions concrètes aux transitions écologiques et sociales.

Trois piliers fondent ainsi les mesures sectorielles prises lors du CIR du 20 juin : **proximité, vitalité et attractivité**.

La proximité guide une transformation de l'action publique en faveur des territoires ruraux, à travers une politique « d'aller-vers » : dans le domaine de la santé avec les medicobus, les stages délocalisés de médecins ou les équipes mobiles en santé mentale ; pour les services avec la généralisation de France services et des dispositifs itinérants ; ou encore en ingénierie avec l'accompagnement des petites communes via les chefs de projet « Villages d'avenir ». Il s'agit de répondre aux besoins là où ils s'expriment, en adaptant les outils aux réalités locales.

La vitalité des territoires est soutenue par un renforcement du tissu local : dévelop-

pement de la vie associative, soutien au commerce de proximité et itinérant, valorisation du rôle des clubs sportifs et des initiatives culturelles comme les cinémas ambulants. L'enjeu est de maintenir une dynamique sociale et économique dans les territoires, en appuyant les acteurs de terrain et en consolidant les services du quotidien.

Enfin, **l'attractivité** constitue un objectif transversal : il s'agit de créer les conditions d'un choix de vie durable en ruralité, en facilitant l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation supérieure et à la formation, en soutenant la réindustrialisation par une approche intégrée (foncier, compétences, logement) et en valorisant l'image des ruralités comme territoires d'avenir. L'amélioration de la qualité de vie devient un levier d'installation pour les familles, les professionnels de santé, les jeunes et les entrepreneurs.

À travers ces priorités, le CIR du 20 juin 2025 affirme une volonté claire : faire des ruralités des espaces pleinement engagés dans les transitions, reconnus dans leur diversité et accompagnés dans leur capacité à agir.

Perspectives et méthode de suivi :

Pour garantir la pertinence et l'efficacité de l'action publique à la hauteur des enjeux des ruralités, l'évaluation de France ruralités reposera sur :

- **L'ancrage territorial**, à travers la poursuite des déplacements ministériels « Tour de France Ruralités » et l'organisation régulière d'échanges directs avec les élus locaux ;
- **La déconcentration** des dispositifs animés par l'ANCT, dont le déploiement repose sur les services déconcentrés de l'État sous l'égide des préfets accompagnés des sous-préfets référents à la ruralité ;

- **Les concertations partenariales thématiques** régulières avec les associations d'élus et les parlementaires sur des enjeux clefs : santé, éducation, logement, mobilités, sécurité, industrie, développement commercial, santé, engagement, etc.
- **Les travaux d'évaluation indépendants**, avec plusieurs rapports qui seront confiés à des parlementaires, des personnalités qualifiées ou à des inspections générales ;
- **La forte mobilisation interministérielle qui se traduira par des points d'étape a minima semestriels sur le déploiement des mesures et leur impact.**



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*